



Le FAFSEA collecte :

- . Des contributions légales (obligatoires)**
- . Des contributions conventionnelles**
- . Des contributions volontaires**

BILAN DE LA COLLECTE FAFSEA 2018

330,4 M€ de contributions collectées en 2018 auprès des entreprises

6,6 % de croissance annuelle de la collecte globale

Paris, le 11 juillet 2018 MAJ 1^{er} août. Dans un contexte de réforme structurelle, le FAFSEA – organisme paritaire en charge de la collecte et de la gestion des contributions formation des entreprises du monde agricole et rural, voit son montant de collecte augmenter de 6,6 % en un an. La collecte progresse respectivement de 6,6 % pour la formation professionnelle continue (FPC) et de 6,8 % pour la taxe d'apprentissage. En ce qui concerne la FPC, le volume des contributions volontaires des entreprises participe à cette évolution. Les contributions volontaires illustrent la qualité des relations que le FAFSEA a pu tisser avec ses entreprises adhérentes qu'il accompagne au quotidien dans leurs projets de formation et de développement.

S'agissant de la formation professionnelle continue, la collecte de cotisations 2018 sur la masse salariale brute 2017 s'élève à **305,7 millions d'euros** (contre 286,7 millions en 2017 sur la MSB 2016), soit **+ 6,6 % de croissance annuelle**.

- Cet essor s'explique à **62 %** par l'augmentation des contributions versées **volontairement** par les entreprises

S'agissant de la taxe d'apprentissage, le Fafsea a collecté **24,7 millions d'euros** de contributions en 2018 sur la masse salariale brute 2017 (contre 23,1 millions d'euros l'année précédente), soit une **augmentation de la collecte de + 6,8 %**. Le FAFSEA est chargé de redistribuer ces fonds à des CFA ou à des établissements préalablement désignés par les entreprises. Il gère aussi le solde disponible (« fonds libres ») en le réaffectant de manière très encadrée à partir de projets déposés.

A propos du Fafsea

Géré paritairement par les partenaires sociaux, le FAFSEA : *Fonds national d'assurance formation des salariés des exploitations et entreprises agricoles* est un OPCA*/OPACIF** OCTA*** de référence.

Son cadre d'intervention est spécifique : monde agricole et rural, familles associées.





Avec une **collecte totale annuelle de cotisations FPC**** et TA***** de 330,4 millions d'euros**, le Fafsea assure plusieurs missions : financer les actions de formation et accompagner les entreprises adhérentes par la mise en place de solutions sur-mesure destinées à optimiser leur politique de formation professionnelle continue. Il est également très impliqué dans l'appui aux branches professionnelles et aux entreprises en matière de politique GPEC-RH-formation et dans le développement des formations en alternance.

Structure de proximité présente sur tout le territoire, le FAFSEA, par son action, contribue à développer l'emploi qualifié en France tout en soutenant la performance de ses quelque 149 000 entreprises adhérentes et en contribuant à la sécurisation des parcours professionnels de leurs salariés.

En 2011, le FAFSEA est devenu l'OPCA des jardineries-graineteries mais également celui des industries et commerces en gros des vins, cidres, spiritueux, sirops, jus de fruits et boissons diverses.

En 2012, le Fafsea est devenu l'OPCA des fleuristeries et des entreprises de vente et de services des animaux familiers.

En 2014, les Services du monde rural ont choisi le FAFSEA pour OPCA (Crédit Agricole, Mutualité Sociale Agricole, Maisons Familiales Rurales, Familles Rurales), et le secteur de la Pêche de loisir et de la protection du milieu aquatique a également rejoint le FAFSEA.

**OPCA : Organisme paritaire collecteur agréé*

***OPACIF : Organisme paritaire collecteur agréé pour le Congé individuel de Formation*

**** OCTA : Organisme collecteur de taxe d'apprentissage*

***** FPC : Formation professionnelle continue*

****** TA : Taxe d'apprentissage*

Contact presse

Service relations presse : 01 70 38 38 10 ou 19 : communication@fafsea.com

Standard siège : 01 70 38 38 38

